

...
...

Arrêté portant nomination du jury

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2025-2026



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L613-1 ;

Vu le code de la santé publique ;

Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Vu l'arrêté du 31 août 2021 accréditant l'Université Toulouse III devenue l'Université de Toulouse à compter du 1er janvier 2025

Vu l'arrêté du 31 août 2021 accréditant l'Université de Toulouse en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Vu les propositions de Monsieur le Doyen - Directeur du Département de Médecine Maïeutique Paramédical de la

Faculté de Santé

ARRÊTE

Article 1

Le jury du 1^{er} semestre (semestre 5), du 2^{ème} semestre (semestre 6) et global, sanctionnant la 3^{ème} année d'études en vue de l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM 3) est composé, pour l'année universitaire 2025-2026, comme suit :

Président : Docteur Karine SAUNE

Membres :

Professeur Thomas GEERAERTS

Professeur Laurence LAMANT

Professeur Agnès SOMMET

Professeur Ivan TACK

Professeur Guillaume DE BONNECAZE

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiant.e.s par voie d'affichage.

Article 3

Le Directeur Général des Services et le Doyen – Directeur du Département de Médecine MaïeutiqueParamédical de la Faculté de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le
La présidente, Odile RAUZY

Pour la Présidente,
Par délégation,

Université de Toulouse
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
www.univ-tlse3.fr

